



CONSEIL MUNICIPAL
SEANCE ORDINAIRE DU 04 MAI 2023

Date de convocation du Conseil : 28 avril 2023

Nombre de conseillers municipaux en exercice le jour de la séance : 35

Liste des délibérations affichée le : 10 mai 2023

Présidente : Mme Laurence FAUTRA, Maire

Secrétaire : M. Hocine MANSERI

Présents : Mme FAUTRA, Maire, M. ALLOIN, Mme MOULIN, M. AMOROS, M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, Adjoint, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, M. THERRAS, Mme BATISTA, Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ, Conseillers

Excusés : Mme ZARTARIAN (procuration à M. AMOROS), M. DJORKAEFF (procuration à Mme MOULIN), Mme CLAMARON (procuration à M. ALLOIN), Mme PERRIN (procuration à M. MERCADER), M. RABEHI (procuration à Mme NABETH), Mme COCCO (procuration à M. SCHROLL), M. VIZADES (procuration à M. MANSERI), Mme DELEUZE (procuration à Mme PENARD), Mme ASTIER (M. DA SILVA DIAS), M. WALTERSTEN (Mme BOYADJIAN), M. DESVERGNES (procuration à Mme CREDOZ), M. PASQUIER, M. ABRIAL

Absents : M. BONET, M. NAAMANE.

=====
Objet : Subvention numéraire allouée à l'association TEAM EPEE DECINES

Mesdames, Messieurs,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment son article L.2311-7,

VU l'avis de la commission Affaires générales en date du 24 avril 2023,

CONSIDERANT que l'association TEAM EPEE DECINES a pour objet la pratique de l'escrime sous toutes ses formes et s'engage à promouvoir la connaissance de l'escrime, physiquement et intellectuellement à ses adhérents, tout en créant entre eux des liens de solidarité,

CONSIDERANT que l'association souhaite créer une section baby escrime afin de développer la vitesse, la précision, la coordination des gestes et la tonicité musculaire chez les plus jeunes,

CONSIDERANT que l'association souhaite organiser un tournoi d'escrime adapté « Cap de l'Amitié » durant lequel des personnes porteuses de handicap, résidents des ESAT, seront initiées à l'escrime pour ensuite former des duos avec des escrimeurs valides et s'affronter en compétition,

CONSIDERANT que la Commune souhaite apporter son soutien financier aux associations afin de porter une politique sportive propice au développement des associations locales,

EN CONSEQUENCE, il est demandé au Conseil Municipal de :

- **ACCORDER** une subvention numéraire à l'association TEAM EPEE DECINES d'un montant de 4 000 €,
- **RAPPELER** que la dépense est inscrite au chapitre 65 – Autres charges de gestion courante de l'exercice en cours, sur le compte gestionnaire 18 – Vie associative,
- **AUTORISER** Madame le Maire à signer tout document en lien avec la présente ou, en cas d'empêchement, autoriser Monsieur MERCADER à signer tout acte s'y rapportant.

LE CONSEIL MUNICIPAL,

APRES EN AVOIR DELIBERE,

A L'UNANIMITE,

APPROUVE LES PROPOSITIONS DU MAIRE.

POUR	31 - Mme FAUTRA, M. ALLOIN, Mme ZARTARIAN (par procuration), M. DJORKAEFF (par procuration), Mme MOULIN, M. AMOROS, Mme CLAMARON (par procuration), M. MERCADER, Mme NABETH, M. SCHROLL, Mme PENARD, M. DA SILVA DIAS, Mme BOYADJIAN, M. MANSERI, Mme LEBLANC, M. GUESMIA, Mme DARRIEUMERLOU, M. DANIELIAN, Mme PERRIN (par procuration), M. RABEHI (par procuration), Mme COCCO (par procuration), M. VIZADES (par procuration), Mme DELEUZE (par procuration), Mme ASTIER (par procuration), M. THERRAS, Mme BATISTA, M. WANTERSTEN (par procuration), M. DESVERGNES (par procuration), Mme ROUX-MOURADIAN, M. ARGANT, Mme CREDOZ
CONTRE	
ABSTENTION	

.....
POUR EXTRAIT CONFORME AU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Madame le Maire,

L. FAUTRA


En cas de contestation, la présente délibération peut faire l'objet d'un recours contentieux devant le Tribunal administratif de Lyon dans un délai de deux mois à compter de sa publication ou notification.

Accusé de réception en préfecture
069-216902759-20230504-D-VA-23050412-DE
Date de télétransmission : 11/05/2023
Date de réception préfecture : 11/05/2023